

Avis n°2020-05

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 3 juillet 2020 à 13h30
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, présidente**

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-6-1;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés.

Considérant que le quorum, fixé à 36 membres présents et représentés, a été constaté en début de séance (36 membres présents et représentés).

Rend l'avis suivant :

Objet : Création d'un nouvel intitulé d'Habilitation à Diriger les Recherches en « Ergonomie »

Le Conseil académique plénier rend un avis favorable, à la majorité des membres présents et représentés, pour la création d'un nouvel intitulé d'habilitation à diriger les recherches dans la section 16 du CNU : Psychologie, Ergonomie.

Résultat des votes:

Nombre de présents et de représentés : 36

Pour : 32

Abstentions : 4

Fait à Lyon, le 6 juillet 2020

La Présidente de l'Université Lyon 2




Nathalie DOMPNIER